



PROTOCOLE
POUR ÉLIMINER
LE COMMERCE ILLICITE
DES PRODUITS DU TABAC

**Réunion des Parties au Protocole
pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac
Quatrième session**

Genève (Suisse), 24-26 novembre 2025

Point 1.1 de l'ordre du jour provisoire

FCTC/MOP/4/1

25 juin 2025

Ordre du jour provisoire

Objet du document

L'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac a été établi par le Secrétariat de la Convention en consultation avec le Bureau de la Réunion des Parties, conformément aux articles 6 et 7 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties. La Réunion des Parties examine l'ordre du jour provisoire conformément à l'article 10 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties.

Mesures à prendre par la Réunion des Parties

La Réunion des Parties est invitée à examiner l'ordre du jour provisoire et à envisager d'adopter le projet de décision en annexe.

Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) : tous les ODD ; en particulier l'ODD 3 et la cible 3.a, ainsi que l'ODD 16.

Lien avec le plan de travail et le budget : aucun.

Incidences financières supplémentaires si elles ne sont pas incluses dans le plan de travail et le budget : aucune.

Document(s) connexe(s) : Règlement intérieur de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac.

Ordre du jour provisoire¹

1. Ouverture de la session*²

1.1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Documents FCTC/MOP/4/1 et FCTC/MOP/4/1(annoté)

1.2 Pouvoirs des participants

Document FCTC/MOP/4/2

2. Demandes de statut d'observateur auprès de la Réunion des Parties

Document FCTC/MOP/4/3

3. Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, suivi d'un débat général*

Document FCTC/MOP/4/4

4. Instruments d'application du Protocole et questions techniques

4.1 Travaux de recherche fondés sur des données factuelles (articles 6.5 et 13.2 du Protocole)

Document FCTC/MOP/4/5

4.2 Point focal mondial pour l'échange d'informations (article 8 du Protocole)

Document FCTC/MOP/4/6

4.3 Licence (article 6 du Protocole) – point proposé par des Parties

Document FCTC/MOP/4/7

4.4 Lutte contre le commerce illicite des inhalateurs électroniques contenant de la nicotine – point proposé par des Parties

Document FCTC/MOP/4/8

4.5 Coopération internationale dans le cadre du Protocole – point proposé par des Parties

Document FCTC/MOP/4/9

¹ Sur recommandation du Bureau de la Réunion des Parties, il est proposé que les points de l'ordre du jour marqués d'un astérisque soient diffusés sur le Web.

² Dans le cadre du point 1 de l'ordre du jour, l'ouverture sera diffusée sur le Web, mais les débats relatifs aux points 1.1 et 1.2 de l'ordre du jour ne le seront pas.

5. Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

- 5.1 Stratégie relative aux mécanismes d'assistance et de mobilisation de ressources financières destinés à soutenir l'application du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Document FCTC/MOP/4/10

6. Questions budgétaires et institutionnelles

- 6.1 Rapport de situation et rapports sur l'exécution

Document FCTC/MOP/4/11

- a) Rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2022-2023
- b) Rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2024-2025

- 6.2 Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027

Documents FCTC/MOP/4/12 et FCTC/MOP/4/INF.DOC./1

- 6.3 Paiement des contributions évaluées et mesures pour réduire le nombre de Parties redevables d'arriérés

Document FCTC/MOP/4/13

- 6.4 Examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur à la Réunion des Parties

Document FCTC/MOP/4/14

7. Date et lieu de la cinquième session de la Réunion des Parties*

Document FCTC/MOP/4/15

8. Élection de la présidente ou du président et des vice-président(e)s de la Réunion des Parties*

Document FCTC/MOP/4/16

9. Clôture de la session*

Annexe

Projet de décision : adoption de l'ordre du jour

La Réunion des Parties,

Prenant note de l'ordre du jour provisoire figurant dans les documents FCTC/MOP/4/1 et FCTC/MOP/4/1 (annoté), établi par le Secrétariat de la Convention en consultation avec le Bureau de la Réunion des Parties, conformément aux articles 6 et 7 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties,

DÉCIDE d'adopter l'ordre du jour provisoire tel que proposé.

(Première séance plénière, XX novembre 2025)
